

Appellation

Électricien(ne) Appareillage

No d'emploi

ME0090

Nature du travail

- Vérifie, répare, dépanne et installe ou modifie l'appareillage électrique et ses composantes électriques, électroniques, mécaniques, pneumatiques et hydrauliques des postes, centrales et installations connexes en utilisant les équipements, outils et instruments appropriés selon les plans, devis, normes et méthodes établis. L'appareillage électrique comprend l'appareillage de sectionnement (incluant les disjoncteurs/réenclencheurs), de transformation, de production, de compensation et de régulation, l'appareillage auxiliaire relié au réseau et des équipements auxiliaires non reliés au réseau tel que : batteries d'accumulateurs, chargeurs de batteries et systèmes d'air comprimé.
- Assiste son chef d'équipe dans les responsabilités qui lui sont dévolues.

LES RESPONSABILITÉS ET TÂCHES TYPES SONT RÉALISÉES DE CONCERT AVEC LE SUPÉRIEUR ET LES INTERVENANTS DU MILIEU ET SONT RÉALISÉES DE MANIÈRE À AMÉLIORER LA BONNE MARCHÉ DES OPÉRATIONS.

Tâches types

1. Remplace le chef d'équipe, lorsque requis.
2. Assiste le chef d'équipe aux différentes étapes de la planification de l'organisation des travaux.
3. Collabore pour que tous les matériaux et les outils nécessaires aux travaux soient acheminés sur les lieux du travail à pied d'œuvre.
4. Collabore au suivi du programme d'entretien de l'outillage et de l'équipement.
5. Informe le chef d'équipe sur l'évolution des travaux en fonction des étapes de réalisation, des problèmes reliés à l'exécution des travaux, des anomalies rencontrées et y apporte les correctifs, s'il y a lieu.
6. Exécute l'ensemble de ses tâches, en respectant les délais et selon les résultats attendus (qualité du travail).
7. Soumet, à son chef d'équipe, toute amélioration au processus de travail dans le but d'optimiser le travail.
8. Assiste le chef d'équipe au niveau de la fiche de sécurité. Respecte et applique les méthodes de travail et règles de sécurité convenues lors de laius.
9. Utilise et remplit toute la documentation nécessaire au suivi des travaux selon les règles en vigueur en utilisant les systèmes informatiques appropriés : mise à jour des plans, bon de travail, feuilles de temps, etc.
10. Rédige des rapports d'inspection des véhicules, trousse de premiers soins.
11. Participe à l'entraînement des membres de l'équipe et informe son chef d'équipe des besoins de formation nécessaires en fonction des travaux à réaliser.
12. Partage ses connaissances avec les autres membres de l'équipe.
13. Vérifie les appareils et les équipements lors de mises en route, d'inspections normalisées et de pannes afin, selon le cas, de recueillir, de calculer, d'interpréter et d'analyser les données permettant l'évaluation du comportement en fonction de critères spécifiés ou normalisés; a) en effectuant des essais d'acidité, de tension interfaciale et de rigidité diélectrique sur l'huile isolante, de perte diélectrique, de rapport de transformation, de polarité, de tenue diélectrique, de continuité, de saturation, de phasage, de courant de magnétisation, de vitesse d'opération, de synchronisme, de vibration ou autres; b) en prenant des mesures de résistance, de tension, de courant, de capacité, de décharge partielle, de teneur en gaz, de thermographie, de point de rosée, de course d'opération, de chronométrage, de pression, de débit, de température, de consommation, d'étanchéité ou autres; c) en vérifiant le fonctionnement de leurs mécanismes, leurs circuits de commande, de protection, d'alimentation et supervision; d) en évaluant l'état de leurs composantes.
14. Répare les appareils et les équipements lors de mises en route, d'inspections normalisées et de pannes pour remettre en état de fonctionnement en ajustant, corrigeant et/ou remplaçant des composantes et en traitant des isolants.

Appellation Électricien(ne) Appareillage	No d'emploi ME0090
--	------------------------------

15. Dépanne les appareils et les équipements afin de rétablir le service en localisant les anomalies, en diagnostiquant les causes d'anomalies et en appliquant le correctif approprié tenant compte de l'urgence de la situation et des moyens disponibles.
16. Installe les appareils, les composantes et les équipements tels que : tableaux de commande lors de constructions nouvelles, de modifications, d'additions ou de remplacements en vue de leurs mises en route en érigeant l'appareillage sur le chantier, en manutentionnant manuellement ou mécaniquement des charges, en construisant des composantes de liaison, en montant au besoin dans les structures et les échafaudages, en inventoriant l'appareillage.
17. Conduit un véhicule.
18. Peut accomplir des manœuvres d'opération sur l'appareillage aux fins d'essais et de vérification lorsque l'appareillage est isolé, et à l'occasion, effectue des manœuvres conformément au partage convenu avec les opérateurs.
19. Peut accomplir des tâches d'emplois de classe inférieure, lorsque requis.
20. Peut donner des premiers soins et la respiration artificielle; prend les mesures prévues en cas d'incendie en utilisant l'équipement requis.

N.B. : Dans les tâches ci-dessous ou dans la nature, s'il n'y a pas de chef d'équipe dans l'emploi, l'expression « chef d'équipe » est remplacée par supérieur immédiat lorsque cela s'applique.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches liées à l'emploi.

FACTEURS 2016	Scolarité et formation préparatoire	Expérience apprent.	Habilités manuelles et coordination	Autonomie et jugement	Communications	Impact des actions et décisions	Complexité et résolution problèmes	Effort mental	Effort physique	Conditions de travail	Santé et sécurité		
DEGRÉ	3	4	3	2	2	2	3	3	3	4	4	TOTAL	CLASSE
POINTAGE	30	40	21	24	14	20	36	27	27	32	24	295	11

Appellation

Électricien(ne) Appareillage

No d'emploi

ME0090

Exigences d'emploi

1^{RE} ANNÉE**Détenir un diplôme d'études secondaires professionnelles (DEP) option Électromécanique de systèmes automatisés****Ou****Un DEP en électricité****Ou****Un DEP en électricité d'entretien****Ou****Posséder une combinaison de connaissances et d'expérience équivalentes en électromécanique permettant de comprendre et d'appliquer les instructions techniques pour vérifier, réparer, dépanner et installer ou modifier l'appareillage électrique des postes et centrales.****Être en mesure de répondre aux exigences physiques relatives aux tâches à effectuer.****Être en mesure de travailler en hauteur.****Avoir un permis de conduire du Québec de classe 5 et être en mesure d'en obtenir un de classe appropriée si requis.****Avoir de la langue française une connaissance appropriée à cette fonction.**

Note 1 : L'établissement des équivalences consiste à déterminer si les connaissances et les habiletés acquises par voie académique ou professionnelle passée correspondent aux champs d'activités du domaine de compétence recherchée. Pour le poste d'électricien d'appareillage, ces champs d'activités sont par ordre de priorité soit, l'électricité, l'électronique, la pneumatique, la mécanique et l'hydraulique. Les connaissances de base de ces champs d'activités sont essentielles dans les fonctions d'un(e) électricien(ne) d'appareillage.

Note 2 : Les diplômes suivants sont reconnus comme équivalents à la formation académique indiquée précédemment : Diplôme d'études collégiales (DEC) en électronique industrielle Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en électrotechnique, option électrodynamique ou Certificat d'études collégiales (C.E.C.) en électrotechnique général.

Appellation Électricien(ne) Appareillage	No d'emploi ME0090
--	------------------------------

Exigences d'emploi

COMPAGNON

Avoir accompli des tâches variées et de complexité croissante reliées à la vérification, l'entretien, l'installation et la modification sur l'appareillage électrique et ses composantes électriques, électroniques, mécaniques, pneumatiques et hydrauliques.

Maîtriser les techniques et les méthodes de travail pour installer, réparer, dépanner et entretenir et modifier tout appareillage électrique et ses composantes.

Connaître et avoir appliqué les règles de sécurité d'Hydro-Québec reliées à la nature du travail de cet emploi incluant le Code de sécurité des travaux.

Répondre aux exigences physiques relatives aux tâches à effectuer.

Avoir un permis de conduire du Québec de classe 5 et être mesure d'en obtenir un de classe appropriée si requis

Avoir de la facilité à travailler en équipe.

Avoir de la langue française une connaissance appropriée à cette fonction.

N.B. : Les exigences normalisées de l'emploi sont celles en vigueur à ce moment-ci, mais la direction se réserve le privilège d'y apporter toutes modifications que les circonstances dicteront, le tout dans le respect du processus de normalisation des exigences d'emploi convenu avec le syndicat.

Émis par la direction – Relations du travail et rémunération globale

François Bédard, Chef rémunération et avantages sociaux		Date officielle AAAA-MM-JJ 2016-02-01
---	--	--

***Exigences d'emploi modifiées Avril 2018**